

COMMUNE DE BAYONNE
Département des Pyrénées-Atlantiques - Arrondissement de Bayonne

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 OCTOBRE 2019
DELIBERATION N° 31

L'an deux mil dix-neuf, le dix octobre, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-René ETCHEGARAY, Maire. La séance a été ouverte à 17h35.

*Nombre de conseillers
municipaux en exercice :*
43

*Certifié exécutoire compte
tenu du dépôt au titre du
contrôle de légalité et de
l'affichage en mairie le*

Présents : M. ETCHEGARAY, Mme DURRUTY, M. MILLET-BARBE, Mme BISAUTA, M. SOROSTE (jusqu'à 22h14), Mme LAUQUE, MM. NEYS (jusqu'à 22h12), UGALDE (à partir de 18h00 et jusqu'à 20h22, à partir de 22h05), LACASSAGNE, Mmes DUHART, CASTEL, MARTIN-DOLHAGARAY, MM. AGUERRE (jusqu'à 22h14), ESMIEU, Mme LANGLOIS (jusqu'à 20h33), MM. POCQ, ARCOUET, SALANNE, Mmes BRAU-BOIRIE, MEYZENC, MM. ESCAPIL-INCHAUSPE (à partir de 18h32), LAIGUILLON, Mme BENSOUSSAN (jusqu'à 22h05), MM. BOUTONNET, DAUBISSE, Mme LARRE, MM. MASSONDE, PARILLA-ETCHART, Mmes ARAGON, CAPDEVIELLE, HERRERA LANDA, MM. DUZERT, ETCHETO, BERGE, PALLAS, ARTIAGA, IRIART et Mme LEUENBERGER.

Le Maire

Absents représentés par pouvoir :

M. SOROSTE par M. MILLET-BARBE (à partir de 22h14) ; M. NEYS par Mme DURRUTY (à partir de 22h12) ; M. UGALDE par Mme LAUQUE (jusqu'à 18h00, de 20h22 jusqu'à 22h05) ; M. AGUERRE par Mme CASTEL (à partir de 22h14) ; Mme LANGLOIS par M. POCQ (à partir de 20h33) ; M. SALDUCCI par M. LAIGUILLON ; M. ESCAPIL-INCHAUSPE par Mme DURRUTY (jusqu'à 18h32) ; Mme TAIEB par M. MASSONDE ; Mme BENSOUSSAN par M. BOUTONNET (à partir de 22h05) ; Mme PICARD-FELICES par M. ETCHETO.

Absentes : Mmes JUZAN et CANDILLIER.

Secrétaire :
M. BOUTONNET

Entendu le rapport de Mme Lauqué,

OBJET : ESPACES PUBLICS ET CADRE DE VIE - Quartier du Prissé Belharra – Aménagement d'un jardin public - Autorisation de dépôt de déclarations préalables.

La Ville de Bayonne s'est engagée dans un vaste programme d'amélioration du quartier du Prissé Belharra visant à renforcer les équipements et services de ce secteur, récemment aménagé, et répondre ainsi aux attentes et besoins des usagers.

Parmi les diverses actions retenues visant à améliorer la qualité du cadre de vie, il a été décidé d'ouvrir les espaces naturels dont jouit ce secteur, en créant notamment une aire de jeux, fortement attendue par les résidents et dont le quartier est actuellement dépourvu.

Aménagée sur la parcelle boisée cadastrée CK 0250, aujourd'hui clôturée le long du chemin de Jupiter, cette aire de jeux sera composée d'un espace pour les enfants de moins de six ans avec notamment une cabane en bois, une balançoire et un ensemble de modules adaptés à cette tranche d'âge. Un espace sera également dédié aux plus grands avec un parcours de type aventure.

Actuellement ce terrain est propriété de Mme Lafon et aura vocation à être cédé à la Ville. Dans l'attente une convention de prêt à usage sera régularisée entre la Ville et la propriétaire.

Les travaux démarreront dès l'hiver prochain.

Dans ce cadre, il est proposé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à déposer les déclarations préalables correspondantes, soumises à l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France et au service gestion et police de l'eau de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer, pour cet aménagement situé dans un espace boisé classé.

Ont signé au registre les membres présents.

ADOPTION, A L'UNANIMITE DES VOTES EXPRIMES

Mme CAPDEVIELLE, MM. DUZERT, ETCHETO (avec mandat), PALLAS, ARTIAGA ne prennent pas part au vote.

Jean-René ETCHEGARAY
Maire de Bayonne